

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 12 janvier 2015

N° 2015-03

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : Présentation d'AssurMax : une nouvelle façon de participer

Nous sommes heureux d'annoncer que nous offrirons AssurMax^{MC} dès le 22 janvier 2015. Ce nouveau régime d'assurance vie permanente avec participation est conçu pour fournir une protection viagère abordable avec des valeurs de rachat à long terme.

AssurMax peut combler divers besoins de planification successorale. Son approche simple devrait rendre plus facile pour les clients leur choix d'option de participation. Ce régime offre des options de participation axées sur les besoins de planification successorale. Il permet aussi de la flexibilité dans les options de protection, de valeurs à long terme et de financement. Les clients peuvent ainsi obtenir une protection selon une planification successorale de base, intermédiaire ou avancée.

Faits saillants d'AssurMax

- Réduction globale de 30 % sur les taux de protection de base par rapport à celles d'Optimax
- Garantie à vie* avec l'option de participation Protection enrichie
- Nouvelles appellations d'options de participation qui correspondent davantage à celles du secteur
- Nouvelles limites d'âge et de montant
- Compte auxiliaire : nouvelle caractéristique permettant le prépaiement des primes futures en tout temps
- Nouvelle approche d'appréciation pour les risques aggravés

* La garantie à vie s'applique uniquement à l'option de participation Protection enrichie. Elle est assujettie aux conditions prévues dans le contrat de police.

Nouveaux taux d'assurance avec participation

La nouvelle tarification pour les régimes d'AssurMax permet à l'Empire Vie d'offrir des taux concurrentiels par rapport aux autres régimes avec participation sur le marché. AssurMax est également concurrentiel si l'on compare les valeurs de rachat à long terme et la prestation au décès à l'espérance de vie du client lorsque celui-ci paie les primes de la police.

Protection enrichie avec garantie à vie

L'Empire Vie offre une garantie à vie comme caractéristique de base de l'option de participation Protection enrichie, au lieu d'une garantie optionnelle de 10 ans. Le montant d'assurance vie temporaire d'un an, plus le montant d'assurance vie libérée avec participation, ne sera jamais inférieur au montant de protection enrichie pourvu que toutes les conditions de la garantie à vie soient respectées.



Convention d'appellation

Nous avons changé l'appellation de certaines options de participation d'AssurMax. Nous souhaitons ainsi aider les conseillers à comparer ces options à des options similaires offertes par nos concurrents. Avec un produit concurrentiel comme AssurMax, nous voulons que les conseillers comparent « des pommes avec des pommes ». Ils pourront ainsi offrir à leurs clients le produit qui leur convient le mieux selon leurs besoins au meilleur prix. Le tableau suivant illustre les changements que nous avons apportés.

Optimax	AssurMax
En espèces	Versement en espèces
Bonifications d'assurance libérée	Bonifications d'assurance libérée
Compte de placement exempté	Participations capitalisées*
Réduction de la prime	Réduction annuelle de la prime*
Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée	Protection enrichie*

* Veuillez vous référer au contrat pour connaître les changements spécifiques apportés aux caractéristiques.

La plupart des changements ne sont que des changements d'appellation; l'option Participations capitalisées n'est toutefois plus une option bénéficiant d'une exonération fiscale. Les intérêts gagnés sur les participations représentent donc un revenu imposable pour le titulaire de police chaque année. Ce dernier peut retirer des fonds à tout moment sans frais ni pénalité et sans créer de disposition imposable. Nous avons également apporté un changement à l'option de participation Réduction annuelle de la prime : les participations excédentaires seront affectées à l'option Participations capitalisées.

Nouvelles limites d'âge et de régime

Nous avons modifié certaines limites d'âge et de régime pour qu'elles correspondent aux limites courantes d'âge et de régime de notre Série Solution. Ces limites sont les suivantes :

Âges à l'établissement :

De 0 à 75 ans (au plus proche anniversaire)

Montant d'assurance minimal :

25 000 \$, jusqu'à l'âge de 65 ans

10 000 \$, à compter de 65 ans

Nouvelle caractéristique comprise dans toutes les polices AssurMax

Chaque police AssurMax comprend une caractéristique appelée le compte auxiliaire. Ce compte non exonéré permet aux clients de faire un ou plusieurs dépôts à tout moment pour payer une partie ou la totalité des primes futures de police. À tout moment, si le client souhaite cesser de payer ses primes, les fonds dans ce compte serviront automatiquement à payer les primes à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le client peut accéder aux fonds de ce compte de façon facile et pratique. Il peut les utiliser comme fonds d'urgence pour couvrir un paiement manqué ou payer une prime future à l'avance.

Changement aux surprimes pour risques aggravés

Dans le cadre du lancement d'AssurMax, l'Empire Vie mettra en place le 22 janvier 2015 une nouvelle approche de tarification pour les régimes AssurMax et Série Solution, y compris Solution 10, Solution 20, Solution 100 et Solution 100 hybride. Ces régimes utiliseront la méthode en pourcentage pour calculer les surprimes pour risques aggravés, au lieu de la méthode de majoration de l'âge. Ce changement coïncide avec le lancement de notre nouveau logiciel d'illustrations. Pour le moment, tous les autres régimes de l'Empire Vie continueront d'utiliser la méthode de majoration de l'âge pour calculer les surprimes pour risques aggravés.

**Faits saillants
administratifs**

Proposition d'AssurMax

- Nous accepterons les propositions d'AssurMax à compter du 22 janvier 2015. Vous pouvez maintenant commander la nouvelle proposition (D-0082-FR). Nous vous demandons de ne pas utiliser votre stock existant pour soumettre une proposition d'AssurMax.

Surprises pour les risques aggravés pour toute protection Série Solution

- Toute décision d'appréciation des risques jusqu'au 21 janvier 2015 sera transmise au conseiller/client selon la méthode de majoration de l'âge.
- Toute décision d'appréciation des risques à compter du 22 janvier 2015 sera transmise au client selon la méthode en pourcentage.
- Nous traiterons toute demande de réouverture d'une proposition selon la méthode en pourcentage à compter du 22 janvier 2015. Nous n'offrirons plus le calcul de la surprime selon la méthode de majoration de l'âge.

Compétence **Cameron Walker**, FLMI, gestionnaire, Marketing et produits, Assurance